

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes soit :

2010-0004

Propriétés situées au 30 et 32 chemin des Épinettes

Demande de dérogation mineure relative à une opération cadastrale sur deux terrains non-conformes qui par cette transaction n'auront plus les même tenants et aboutissants et dont les deux terrains étaient l'assiette d'une construction érigée et afin de permettre que les deux propriétés puissent toucher au bord du lac. Règlement de lotissement numéro 103, article 19 et grille de spécifications.

2010-0005

Propriété située au 3 chemin Pointe-Laurin

Demande de dérogation mineure relative à la réduction de la distance de la marge de recul avant de 10 mètres à 5,4 mètres afin de permettre la construction d'une fondation permanente sous une galerie existante qui permettra un espace de rangement adéquat et chauffé. Règlement de zonage 102, article 56 et la grille de spécifications.

Toute personne désirant se faire entendre sur les demandes ci-haut mentionnées pourra le faire lors de la séance régulière du Conseil qui aura lieu le 6 décembre 2010, au Centre communautaire de Wentworth situé au 86 chemin Louisa à Wentworth à 19h.

Donné à Wentworth ce 18 novembre 2010.

Paula Knudsen, g.m.a.
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière